



Séance plénière du 6 mai 2025

1 Ouverture de la séance

Présidence : Mme Curdy Ariane

Présence : 30 membres du Conseil général, 7 membres du Conseil municipal, le Secrétaire municipal et M. Robatel.

Excusé : Johnny Cheseaux pour le CG et Damien Coutaz pour le CM.

Procès-verbal : Mme Morzillo, secrétaire du Conseil général

Mme Curdy explique le principe des petites cartes vertes, rouges et blanches pour les votes à venir.

Contrôle des présences

Mme Morzillo procède à l'appel nominal.

29 Conseillers généraux sont présents et le quorum est atteint.

Ordre du jour

Il n'y a pas de remarque à propos de l'ordre du jour.

2 Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 29 janvier 2025

 Seance-pleniere-du-29-janv.-2025 (1).pdf

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 a été rendu disponible sur le site internet et sur WEDO.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025



3 Dossier « Plateau de la Gare »

3.1 Présentation du projet par M. Repetti

 Rapport Cogest signé.pdf

 Message au Conseil general - Plateau de la Gare 250312.pdf

M. Lavanchy prend la parole pour le message de la Municipalité. Le projet a été accepté par tous les partenaires institutionnels. De ce fait, le quartier de la gare sera transformé en un espace de vie moderne, fonctionnel et attrayant. Il y aura notamment la HEP, des espaces verts, des commerces dynamiques, une gare multimodale et de nouveaux espaces d'habitation. Cependant, ce grand projet comporte des risques et des défis importants qui ont été surmontés grâce à une bonne collaboration entre les différents partenaires. La pollution des sols est sans doute un risque comme relevé par la commission de gestion, mais les risques sont modérés.

Toutes les personnes et institutions ayant contribué à l'avancement de ce projet sont remerciées.

L'acceptation de ce projet serait une pierre supplémentaire à l'édifice et montrerait un intérêt pour une commune dynamique, innovante et tournée vers l'avenir.

"Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le créer."

M. Repetti prend la parole pour présenter le projet de manière plus précise car ils ont été mandaté pour faire l'étude de faisabilité. C'est à dire vérifier que les attentes des différents partenaires soient respectées.

Il commence par l'analyse urbaine qui a été faite, avec une petite partie historique en lien avec les différents bâtiments et leurs exigences vis-à-vis de ce qui appartient aux CFF.

La suite concerne la présentation en pièce jointe qui donne une idée des nombreuses réflexions auxquelles le bureau de M. Repetti a été confrontés.

La variante retenue est montrée et commentée.

Mme Curdy remercie M. Repetti pour sa présentation et ouvre la discussion avec l'assemblée.

Il n'y a pas de question.

 Présentation - Pôle gare Repetti Sàrl 250505.pptx

3.2 Echanges immobiliers liés au dossier « Plateau de la Gare »

M. Clerc prend la parole pour le rapport de la commission de gestion. Il commence remercier les différentes personnes qui ont contribuées à l'élaboration de ce rapport et qui ont travaillé avec lui autour de ce dossier. Il rappelle que le projet vise à redynamiser le quartier de la gare. Les échanges immobiliers dont il est question marque le point de départ concret de cette transformation (échange de parcelle entre la commune et la bourgeoisie / échange de parcelle entre la commune et les CFF/ la mise à disposition d'une parcelle au canton).

Les points forts (réelle opportunité, consolider le pôle de formation, redonne vie à ce secteur,...) et les points faibles (l'aspect financier et les risques liés à la pollution du site) de ce projet sont cités.

En conclusion, la commission de gestion recommande à l'unanimité l'acceptation de ces échanges immobiliers.

Mme Barman prend la parole pour le groupe PLR.

Tout d'abord, le groupe PLR tient à féliciter et remercier la Municipalité et la Commission de gestion pour le travail effectué et la bonne collaboration.

Il est important de mentionner que ce dossier complexe comporte des incertitudes et des risques relativement conséquents. A savoir, le budget projeté qui semble inférieur à la réalité, des frais liés à une éventuelle pollution du terrain, la proximité entre le bâtiment HEP et les lignes à haute tension.

Cependant, ce dossier a tout intérêt à aboutir. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe "Le Centre".

Malgré la qualité de vie élevée et les nombreuses infrastructures de St-Maurice, le quartier de la gare demeure un point faible du territoire communal. Le besoin d'un réaménagement est incontestable. Le projet présenté vise à densifier ce secteur, à améliorer l'espace public et la mobilité, tout en relocalisant la HEP dans des locaux adaptés. Le Groupe Le Centre soutient pleinement ce projet, convaincu de son impact positif sur l'urbanisme, l'attractivité de la commune, la formation, le logement, les emplois publics et l'arrivée potentielle de nouveaux contribuables. Ce soutien est d'autant plus fort que le projet a pu voir le jour malgré la complexité des négociations liées à la diversité des propriétaires et aux contraintes financières de la commune. Le Groupe salue donc le consensus atteint et le montage financier équilibré, notamment rendu possible grâce au sacrifice des terrains des îles et à une soulte de 490'000 francs versée à la Bourgeoisie. Des préoccupations subsistent toutefois, concernant la dépollution éventuelle des sols, le risque de ionisation électrique autour de la future HEP, et la difficulté habituelle à maîtriser les coûts de construction (le Canton étant maître d'ouvrage). Toutefois, la construction neuve, contrairement à une rénovation, devrait limiter les surcoûts, et les subventions cantonales attendues permettront de réduire l'impact financier sur la commune.

En conclusion, le Groupe Le Centre, à l'unanimité, approuve les échanges immobiliers nécessaires à la réalisation de ce projet structurant pour l'avenir de St-Maurice.

M. Melcarne prend la parole pour le groupe "PS".

Le groupe socialiste remercie la CoUrb pour le travail effectué, ainsi qu'à la Municipalité pour son travail en amont. Ce règlement est un pas en avant pour l'écologie et l'efficacité énergétique de notre Commune.

Le

point important de ce règlement réside dans le fait que l'on incite les futures propriétaires à se raccorder au chauffage à distance, sans les y obliger. Bien qu'il n'y ait pas un lien de connexité directe avec le règlement, il aurait été tout de même intéressant que l'on puisse connaître le montant que la Satom va déboursier pour racheter les infrastructures de Calorabois, ne serait-ce que pour avoir vraiment une vue d'ensemble du dossier.

Le parti socialiste accepte l'entrée en matière.

« Acceptez-vous l'échange de parcelles à détacher (pour un total environ de 5'590 m2) des parcelles n° 386 et 2410 (valeur, selon expertise, CHF 2'960'000.00) dont elle est propriétaire contre les parcelles n° 2202 et 2084 de la Bourgeoisie de Saint-Maurice (valeur, selon expertise, CHF 3'450'000.00) avec paiement d'une soulte de CHF 490'000.00 ? »

Acceptation à l'unanimité



« Acceptez-vous l'échange de la parcelle n°332 (valeur, selon accord entre les parties en intérêt général à CHF 200.-/m2, soit pour une surface de 3'000 m2, CHF 600'000.00) propriété de CFFImmobilier SA contre les parcelles n° 2202 et 2084 acquise par la Commune de Saint-Maurice au prix de CHF 3'450'000.00 avec paiement d'une soulte à la Commune de Saint-Maurice de CHF 2'850'000.00 ? »

Acceptation à l'unanimité



M. Lavanchy prend la parole pour remercier l'assemblée suite au vote.

4 Règlement relatif au chauffage à distance (CAD)

 CAD - annexe 3.pdf

 CAD - annexe 1.pdf

 CAD - annexe 2.pdf

 Message au Conseil général - CAD 250312.pdf

 Règlement - CAD Satom 250326.pdf

 Rapport CoUrb__CAD.pdf

M. Lavanchy prend la parole à propos de règlement relatif au chauffage à distance. C'est une grande opportunité pour St-Maurice, ses habitants et ses entreprises. L'arrivée du CAD s'inscrit pleinement dans l'engagement de la commune pour le développement durable. Il rappelle que notre commune a reçu récemment le label Cité de l'énergie. Le CAD est une solution locale, renouvelable et durable. Il remercie les membres de la CoUrb pour leur rigueur et leur engagement dans l'analyse de ce dossier.

Il nous invite à soutenir cette initiative qui marquera un tournant dans la transition énergétique de la commune de St-Maurice.

M. Raymond prend la parole pour la commission urbanisme qu'il commence par remercier pour son travail. La commission urbanisme propose d'accepter ce règlement. Les trois raisons sont les suivantes; aucun engagement financier, aucune contrainte et les coûts d'installation sont pris en charge par SATOM SA.

La CoUrb propose d'accepter un amendement à l'article 8 en remplaçant le mot "soumis" par "affecté".

M. Merlcarne prend la parole pour le groupe le PS

Mme Barman prend la parole pour le groupe PLR.

Le groupe PLR félicite et remercie la commission urbanisme ainsi que la municipalité pour le travail effectué dans ce dossier. Il est évident que ce dossier complexe soulève réflexions et diverses questions. Nous avons confiance en sa bonne suite et acceptons donc l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe Le Centre.

Le groupe le Centre a examiné avec intérêt le règlement relatif au Chauffage à distance, qu'il est proposé de déployer sur une partie du territoire communal. Cette source de chaleur a en effet le mérite d'être renouvelable et locale et constituerait ainsi un système de chauffage intéressant pour la population, en particulier les partenaires institutionnels. Cette démarche constitue du reste une suite logique mais importante quant à l'engagement de notre Commune en faveur d'une transition énergétique. Du fait de la proposition de déléguer ce service à la Satom, par le biais d'une concession, ce projet a également

le mérite de ne pas avoir d'impact sur les finances communales, ce qui est suffisamment rare pour avoir le mérite d'être relevé, au vu de l'ampleur des investissements auquel la Commune fait et fera face ces 10 prochaines années. Aussi, la perte de contrôle inhérente au fait de confier ce service à une entité externe à la commune est contrebalancée par le fait que Satom constitue une SA en mains des communes partenaires, de sorte qu'une surveillance, notamment sur les prix pratiqués, pourra ainsi être exercée. Pour ces raisons, le Groupe le Centre entre en matière sur cet objet, y compris sur la proposition d'amendement de la CoUrb, qu'il remercie d'ailleurs pour son rapport, tout comme le Conseil communal pour son travail.

Mme Curdy ouvre la discussion pour les éventuelles remarques ou questions.

M. Thiévent a des questions pour la Municipalité

Art.3al2: L'incitation est être proactif sans subvention n'est pas clair.

M. Lavanchy pense qu'une incitation est plus large qu'une subvention. L'idée d'être proactif se référerait au fait d'en parler et de faire de la publicité par exemple. Cette subvention n'est pas prévue actuellement mais cela ne veut pas dire que cela ne sera pas prévu à un autre moment.

7al2. Comment le Conseil municipal peut fixer un tarif alors qu'il demande à quelqu'un de faire l'installation, qu'elle est la marge de manœuvre?

Le projet de SATOM est d'appliquer le même prix partout au KWh.

Art11. Est-ce que la commune aura un tarif spécial pour elle?

La commune n'aura pas un tarif pour elle. La seule discussion qui doit être menée concerne Calorabois.

Est-ce qu'il y a une seule conduite ou il y a des ramifications qui sont prévues?

C'est SATOM qui se chargera d'aller faire les raccordements jusqu'aux bâtiments.

Art 17 al.2: On parle d'assemblée primaire qu'il faudra changer.

Mme Curdy dit que c'est déjà un amendement et que c'est une petite erreur qui sera votée après.

Le règlement est parcouru chapitre par chapitre.

1. généralité
2. Réseau
3. Concession
4. Périmètre de chauffage à distance - bénéficiaire et obligation

Amendements:

Acceptez-vous l'amendement proposé par la CoUrb, Art. 8 al.1?

Le raccordement au chauffage à distance est incité dans le périmètre communal ~~soumis~~ affecté

Acceptation à l'unanimité



5. Prescriptions particulières

6. Disposition finale

Amendement:

art. 17 Entrée en vigueur: Remplacer L'assemblée primaire par le Conseil général

Acceptation à l'unanimité



«Acceptez-vous le Règlement du Chauffage à Distance (CAD) tel que présenté dans son ensemble?»

Acceptation à l'unanimité



«Acceptez-vous d'approuver le règlement du Chauffage à Distance (CAD) en une seule lecture?»

Acceptation à l'unanimité



5 Postulat : « Préservation des anciens monuments du cimetière de Saint-Maurice » – Alain Besse

 Postulat anciens monuments du cimetière de Saint-Maurice copie.pdf

M. Besse prend la parole pour rappeler le contenu de son postulat à propos de la préservation des monuments du cimetière.

M. Lavanchy prend la parole pour remercier pour le postulat.

M. Melcarne prend la parole pour le PS et accepte d'entrer en matière

Mme Barman prend la parole pour le PLR. Nous comprenons le souhait de Monsieur Besse et acceptons l'entrée en matière.

Mme Farquet prend la parole pour le groupe Le Centre et entre ainsi en matière.

« Approuvez-vous la transmission du postulat à la commune? »

Acceptation à l'unanimité



6 Tour d'horizon

M. Lavanchy prend la parole pour introduire le tour d'horizon et commence par remercier et féliciter les différents élus de l'assemblée.

1. Comptes et budgets

- L'organigramme opérationnel de la commune est représenté afin de remettre un nom sous chaque rôle.
- Le modèle comptable harmonisé est présenté et sur lequel se base le service des finances de la commune.
- La structure d'une écriture comptable et des comptes est détaillée.
- Le même principe est appliqué pour le budget avec les éléments qui s'y rattachent.
- Les indicateurs qui sont communs à toutes les communes sont également présentés et qui permettent de les comparer.

2. Valais Excellence

La commune de St-Maurice respecte tous les critères du label Valais excellence et a été recertifiée le 20 février 2025.

3. Cité de l'énergie

Ce processus a été mené à bien et le label a été remis le 20 décembre 2024.

4. Chantiers communaux

- Le chantier de l'école primaire se déroule en temps et en heure et les classes devraient être livrées à temps.
- Le chantier de l'UAPE se déroule normalement et la fin des travaux est prévue pour la fin novembre 2025 avec livraison début 2026.
- Le chantier des Perris est considéré comme "presque" terminé au 20 décembre 2024.
- Le chantier de la zone sportive débutera en mai 2025 et se poursuivra en 2026.
- Le chantier qui concerne la liaison sur bex, SATOM SA et la Grand-Rue sont en cours.

5. Collège

Le planning a été révisé mais il est resté optimiste.

Le budget pour le collège a évolué, après la déduction de la participation de l'Abbaye de 10 millions, le total est de 75,6 millions dont 10% à charge communale, soit 7.56 millions.

6. HEP

7. Personnel

M. Lo Grasso Alexandre est maître de bain depuis le 01.01.25

M. Cédric Haas remplacera Mme Audrey Maret

7 Divers

M. Raymond se demande si la discussion a avancé avec le FC St-Maurice concernant les compensations financières?

M. Lavanchy répond qu'ils sont encore en discussion avec eux.

M. Raymond se demande si le projet Rhône 3 propose des compensations financières en lien avec la STEP?

M. Lavanchy répond que la convention a été signée et prévoit un dédommagement de 10 millions qui sera touché par Step SA.

Mme Cheseaux se demande ce qu'il se passera si Rhône 3 ne se fait pas.

M. Lavanchy dit que c'est une certitude que cela se fera.

Séance levée à 21h

